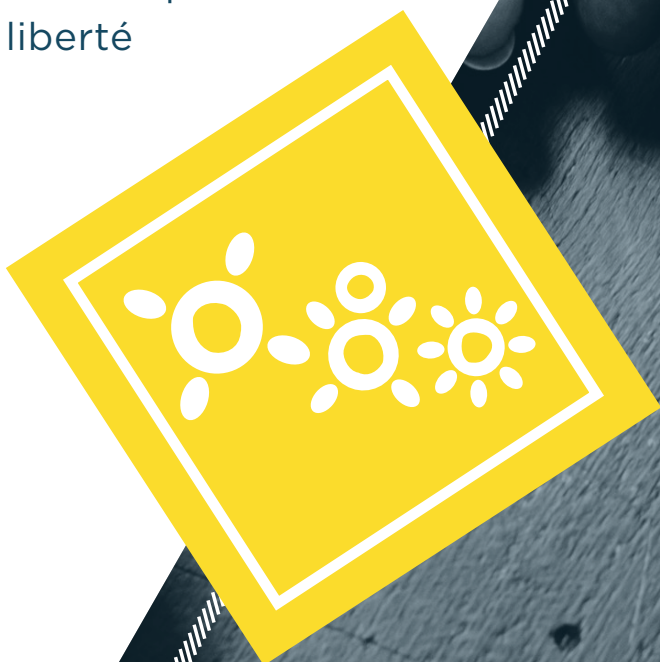


# LES COMPÉTENCES- CLÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

Pour une adaptation  
des pratiques des secteurs  
de la justice, du travail  
social, des forces de  
sécurité et du personnel  
œuvrant auprès des  
enfants privés de  
liberté



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل



# LES COMPÉTENCES-CLÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

Pour accompagner l'enfant dans le respect de ses droits et de son intérêt supérieur, il est nécessaire que les professionnelles et professionnels de la protection de l'enfance soient adéquatement formés et possèdent les capacités et connaissances

pertinentes en matière de respect des droits de l'enfant. Dans cette optique, le Bureau a conduit un travail de réflexion sur les compétences-clés que devraient maîtriser les acteurs de la protection de l'enfance pour assurer une pratique adaptée aux droits

de l'enfant. À ce jour, ce travail a mené à la détermination de 4 référentiels de compétences : pour le personnel de la justice, du travail social, des forces de sécurité et du personnel œuvrant auprès des enfants privés de liberté, rassemblés dans cette synthèse.



## LA NOTION DE COMPÉTENCE-CLÉ

Le terme «compétence» englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour avoir un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. Les compétences représentent un ensemble de caractéristiques, attitudes, capacités ou comportements qu'une personne possède ou peut acquérir dans le but d'accomplir une tâche spécifique ou d'agir adéquatement dans une situation particulière (ex. : comprendre les besoins de l'enfant, prendre une décision adaptée en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant, etc.)<sup>1</sup>.

Le terme «compétence» se définit comme «la capacité à faire quelque chose grâce à ses connaissances,

habiletés et attitudes», et regroupe trois types de savoirs :

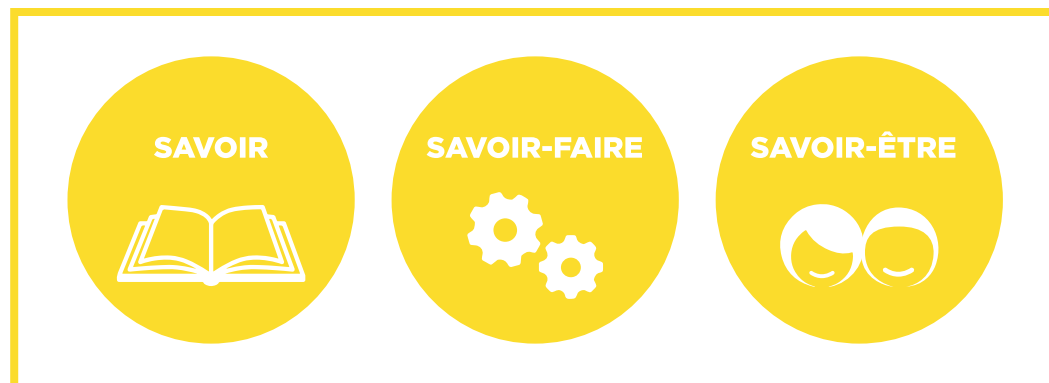
- Le **savoir**, qui correspond aux connaissances, aux notions
- Le **savoir-faire**, qui correspond à la capacité d'agir sur la base de ses connaissances et de les appliquer de manière concrète (synonyme d'habileté ou de compétence technique)
- Le **savoir-être**, qui correspond à l'ensemble des qualités, attitudes et comportements qui permettent d'incarner ces compétences; il peut être inné ou s'acquérir en suivant une formation ou encore en cumulant de l'expérience.

C'est la combinaison de ces compétences qui permet d'obtenir un

ensemble cohérent et complet pour qu'une ou un professionnel puisse véritablement exercer son rôle, notamment dans l'adaptation de ses pratiques aux droits de l'enfant.

Ainsi, l'identification de compétences-clés dans un secteur particulier consiste à dresser une liste des compétences professionnelles incontournables selon une analyse rigoureuse du cadre de travail de ce secteur. Une attention particulière doit être portée à la formulation, afin que le langage soit adapté, mais aussi à ce que la compétence et sa description couvrent les trois types de savoirs selon une grille cohérente.

## COMPÉTENCE



## POURQUOI DÉFINIR DES COMPÉTENCES-CLÉS ?

L'établissement d'un référentiel de compétences peut s'avérer très utile et permettre, par exemple, aux instances chargées de l'embauche de mieux évaluer les qualités que doivent posséder les candidates et candidats, et aux superviseuses et superviseurs d'accompagner leur personnel dans le renforcement de leurs capacités pour optimiser leurs performances.

Des compétences-clés bien définies permettent également d'alimenter les programmes d'enseignement et de mesurer les changements que les formations devraient générer dans l'accompagnement des enfants et leur parcours au contact du système de protection. Elles mènent également vers la constitution d'une norme dans la prestation des services, pour

mieux protéger le public, évaluer les services, réformer les façons de faire et, dans notre cas, replacer l'expérience et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de l'organisation du travail et des services. L'adoption d'un guide de compétences-clés octroie à un corps professionnel l'opportunité de structurer et de normaliser son intervention auprès des enfants.



## COMMENT CES COMPÉTENCES-CLÉS SONT-ELLES DÉFINIES ?

Le processus de définition et d'adoption d'un référentiel de compétences se fonde sur une approche consultative qui permet d'identifier et de triangler les éléments-clés grâce à la mise en perspective et le partage d'expériences et d'expertises. La réflexion qui découle de cette démarche mène à la définition d'une grille de compétences complète et applicable qui doit être adoptée autant par les établissements de formation concernés que par les professionnelles et professionnels directement.

Ainsi, depuis plus d'une dizaine d'années, le Bureau international des

droits des enfants s'est impliqué à travers une série d'ateliers de réflexion dans différents pays, qui ont regroupé des spécialistes de la promotion des droits des enfants, aux niveaux local et international, et des parties prenantes des différents secteurs concernés.

Ces ateliers ont permis de produire quatre référentiels de compétences-clés, chacun dédié à un secteur professionnel : les forces de sécurité, la magistrature, le travail social et le personnel intervenant auprès des enfants privés de liberté. Ces référentiels ont ainsi été mis à la disposition des partenaires en vue de

faciliter l'intégration de l'approche par compétences en matière de droits de l'enfant dans les cadres de formation des pays ciblés.

Ainsi, le Bureau a accompagné les institutions de formation professionnelle relevant de chacun de ces domaines dans une trentaine de pays en vue de revoir les programmes de formation initiale et continue pour intégrer des cours obligatoires et permanents axés sur la pratique et l'acquisition de compétences-clés favorisant des interventions plus adaptées aux enfants.



PLUS DE  
**570**

membres des forces de sécurité, des systèmes de justice, du travail social et des milieux de privation de liberté



PLUS DE  
**115**

institutions et écoles<sup>2</sup>



**53**

pays impliqués dans le processus<sup>2</sup>

1. En référence à la définition de l'Interagency Working Group on Emergency Capacity Building dans *Humanitarian Competencies Study*, 2006.

2. Pour consulter la liste exhaustive des ateliers, pays et partenaires, se reporter aux annexes du présent document.

UNE APPROCHE GLOBALE POUR MIEUX RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT

L'approche par compétences-clés vise le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfant. Bien que le canevas de compétences varie d'un corps de métier à l'autre, il existe un socle commun à toutes les professions du système de protection de l'enfant. Tous les métiers

impliqués ont un rôle essentiel à jouer dans le parcours de l'enfant et devraient posséder le même objectif final, quel que soit le domaine d'intervention : prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que sa participation dans les décisions qui le concernent. Il est donc primordial que

les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès d'un enfant agissent selon une méthodologie établie qui considère ses besoins spécifiques et respecte ses droits à tous les niveaux dans leurs interventions.

Présenter ensemble les compétences-clés de différents secteurs professionnels permet de se rendre compte de la similarité des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à la protection de l'enfant, appuyant l'importance d'une collaboration multisectorielle soutenue.



# LES COMPÉTENCES-CLÉS DES FORCES DE SÉCURITÉ, POLICIERS ET GENDARMES TRAVAILLANT AVEC LES ENFANTS



Voici les six compétences-clés permettant d'adapter la pratique des forces de sécurité aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

**COMPÉTENCE 1**

Connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant

**COMPÉTENCE 2**

Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de la déontologie

**COMPÉTENCE 3**

Connaissance de l'enfant

**COMPÉTENCE 4**

Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire

**COMPÉTENCE 5**

Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention

**COMPÉTENCE 6**

Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

**COMPÉTENCE 1**

Connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant

**COMPÉTENCE 2**

Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de la déontologie

**COMPÉTENCE 3**

Connaissance de l'enfant

**COMPÉTENCE 4**

Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire

**COMPÉTENCE 5**

Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention

**COMPÉTENCE 6**

Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

# SAVOIR

- a. Les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant
- b. Les concepts et notions de la protection de l'enfant
- c. Les principaux instruments de promotion des droits de l'enfant
- d. Le cadre normatif et législatif national
- e. Le cadre normatif international :
  - › Conventions
  - › Protocoles
  - › Chartes / pactes
  - › Directives
  - › Principes directeurs
  - › Accords bilatéraux et multilatéraux

- a. Définition des valeurs inhérentes à la protection des droits de l'enfant
- b. Connaissance des droits des enfants
- c. Connaissance des textes législatifs en relation avec l'enfant
- d. Définition de l'éthique
- e. Définition du code de déontologie
- f. Connaissance des notions de dignité, d'intégrité et de participation de l'enfant
- g. Vocabulaire approprié
- h. Connaissance du principe de non-discrimination
- i. Connaissance des règles de confidentialité

- a. Les différentes phases du développement de l'enfant
- b. Les facteurs déterminants
- c. Les différents comportements des enfants en situation spécifique
- d. Les différents comportements à adopter par le policier ou la policière
- e. Les stratégies d'intervention

- a. Les caractéristiques de l'enfant : victime, témoin, en contact ou en conflit avec la loi, etc.
- b. Les techniques d'entrevue adaptées aux conditions de l'enfant (âge, sexe, etc.)
- c. Les techniques de communication avec les acteurs du milieu de l'enfant
- d. Les relations entre l'enfant et les acteurs de son milieu
- e. L'état des lieux (Culture, tradition)
- f. Le vocabulaire approprié
- g. Ses limites personnelles et professionnelles
- h. Les autres ressources internes
- i. Les structures sociales existantes et leurs missions

- a. Identification des acteurs, intervenants et intervenantes et structures ainsi que de leurs missions
- b. Connaître la référence aux procédures, protocole et outils
- c. Connaître la valeur ajoutée à l'approche intégrée
- d. Connaissance des règles de tenue d'une réunion ou de l'animation
- e. Connaître les bienfaits du réseautage et les principes de l'approche communautaire

- a. Les techniques d'enquête adaptées aux enfants
- b. Les éléments matériels de preuve spécifiques aux enfants (enfants victimes et témoins d'actes criminels)
- c. Lois et règlements sur les droits de l'enfant (Code pénal, Code de procédure pénale)
- d. Les formulaires spécifiques aux enfants utilisés par les forces de l'ordre
- e. L'intérêt supérieur de l'enfant
- f. Diversion et alternative à l'incarcération
- g. Dispositions légales concernant les mineurs (garde à vue)
- h. Lois spécifiques aux mineurs

# SAVOIR-FAIRE

- a. Expliquer et appliquer les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant
- b. Distinguer les concepts et notions de la protection de l'enfant
- c. Identifier et appliquer auprès des cibles les bons instruments de promotion selon les acteurs concernés
- d. Mener des plaidoyers
- e. Définir les cadres normatifs internationaux et nationaux

- a. Promouvoir et diffuser ces valeurs
- b. Distinguer l'éthique de la déontologie
- c. Reconnaître les règles d'éthique compatibles avec les droits de l'enfant
- d. Prendre une décision éthique
- e. Gérer l'information
- f. S'occuper de l'information et des communications avec les médias

- a. Valider l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant
- b. Distinguer le problème dont il s'agit à partir d'indices présentés par l'enfant
- c. Choisir l'intervention la mieux adaptée et la mettre en œuvre au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant
- d. Définir les différents comportements à adopter par le policier ou la policière
- e. Réagir adéquatement au comportement de l'enfant

- a. Distinguer la situation de l'enfant et celle des acteurs de son milieu
- b. Identifier la stratégie de communication appropriée à la situation de l'enfant : victime, enfant en besoin de protection, enfant témoin ou enfant en conflit avec la loi, etc.
- c. Établir un climat de confiance
- d. Organiser un environnement sensible, adapté et centré sur l'enfant
- e. S'exprimer en des termes adaptés à l'âge et au niveau de compréhension
- f. Développer des contacts avec les acteurs du milieu et de l'environnement de l'enfant

- a. Créer, utiliser et maintenir un réseau
- b. Choisir la ou les ressources et les acteurs obligatoires ou facultatifs
- c. Utiliser adéquatement la bonne référence, la bonne procédure, le bon protocole
- d. Créer et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants et intervenantes partenaires
- e. Créer et faire fonctionner un réseau de communication
- f. Utiliser les complémentarités dans une approche intégrée
- g. Organiser et animer une réunion et assurer un suivi
- h. Diffuser les informations et ressources nécessaires

- a. Appliquer les techniques d'enquête adaptées aux enfants
- b. Interpeller et/ ou arrêter un mineur ou une mineure selon les procédures
- c. Distinguer la détention des adultes de celle des enfants, de même que celle des filles de celle des garçons
- d. Recueillir et conserver des éléments de preuve en fonction des spécificités des droits de l'enfant
- e. Identifier les dispositions légales relatives à la situation de l'enfant
- f. Rédiger les formulaires spécifiques aux enfants
- g. Manipuler les objets de sécurité

# SAVOIR-ÊTRE

COMPÉTENCE 1 <i>Connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant</i>	COMPÉTENCE 2 <i>Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de la déontologie</i>	COMPÉTENCE 3 <i>Connaissance de l'enfant</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Capacité de discernement</li> <li>b. Capacité d'analyse</li> <li>c. Rigueur</li> <li>d. Pragmatisme</li> <li>e. Objectivité</li> <li>f. Esprit d'ouverture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Respect</li> <li>b. Cohérence</li> <li>c. Intégrité</li> <li>d. Engagement</li> <li>e. Introspection</li> <li>f. Jugement</li> <li>g. Discernement</li> <li>h. Ouverture d'esprit</li> <li>i. Impartialité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Accueil</li> <li>b. Flexibilité</li> <li>c. Ouverture d'esprit</li> <li>d. Sens de l'analyse</li> <li>e. Objectivité</li> <li>f. Empathie</li> <li>g. Créativité</li> <li>h. Attention/curiosité</li> </ul>
COMPÉTENCE 4 <i>Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire</i>	COMPÉTENCE 5 <i>Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention</i>	COMPÉTENCE 6 <i>Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Respect</li> <li>b. Courtoisie</li> <li>c. Finesse</li> <li>d. Perspicacité</li> <li>e. Sensibilité</li> <li>f. Capacité à se départir de ses préjugés</li> <li>g. Accueil</li> <li>h. Professionnalisme</li> <li>i. Empathie</li> <li>j. Écoute active</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Respect</li> <li>b. Ouverture d'esprit</li> <li>c. Flexibilité</li> <li>d. Transparence</li> <li>e. Créativité</li> <li>f. Discrétion</li> <li>g. Diplomatie</li> <li>h. Capacité à effectuer un bon plaidoyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Respect</li> <li>b. Jugement</li> <li>c. Discernement</li> <li>d. Discrétion</li> <li>e. Neutralité</li> <li>f. Empathie</li> <li>g. Patience</li> <li>h. Rigueur</li> <li>i. Analyse</li> <li>j. Disponibilité</li> </ul>

# LES COMPÉTENCES-CLÉS DU TRAVAIL SOCIAL EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT



Voici les sept compétences-clés permettant d'adapter la pratique des travailleuses et travailleurs sociaux aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

**COMPÉTENCE 1**  
**Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant**

**COMPÉTENCE 2**  
**Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques**

**COMPÉTENCE 3**  
**Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant**

**COMPÉTENCE 4**  
**Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant**

**COMPÉTENCE 5**  
**Collaborer avec les autres acteurs et coordonner les interventions**

**COMPÉTENCE 6**  
**Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social**

**COMPÉTENCE 7**  
**Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés**

### COMPÉTENCE 1

Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant

### COMPÉTENCE 2

Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques

### COMPÉTENCE 3

Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant

### COMPÉTENCE 4

Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant

### COMPÉTENCE 5

Collaborer avec les autres acteurs et coordonner les interventions

### COMPÉTENCE 6

Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social

### COMPÉTENCE 7

Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés

## SAVOIR

- a. Comprendre les implications pratiques liées aux quatre principes directeurs de la CDE
- b. Comprendre les concepts de promotion et de protection de l'enfant ; de système de protection de l'enfant
- c. Connaître le cadre législatif international (lois et les normes) de promotion et de protection des droits de l'enfant (incluant la législation sur la justice des personnes mineures)
- d. Connaître les cadres légaux et institutionnels de promotion et de protection de l'enfant en vigueur au niveau local
- e. Pour l'intervenant-e, connaître ses besoins d'actualisation des connaissances et de formation
- f. Connaître les sources d'information et les programmes de formation continue

- a. Connaître les valeurs éthiques et les règles déontologiques applicables au travail social auprès des enfants
- b. Connaître les cadres normatifs nationaux et internationaux relatifs à l'exercice de professions liées au travail social avec les enfants
- c. Connaître le Code de déontologie ou Code de conduite en travail social, le cas échéant
- d. Connaître les notions de dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité
- e. Connaître les normes et codes internes applicables à la structure d'affectation

- a. Connaître les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec les enfants
- b. Comprendre les règles régissant les témoignages d'enfants et les procédures requises
- c. Comprendre le contexte socioculturel et familial de l'enfant
- d. Connaître les mesures d'accommodements disponibles pour les enfants aux prises avec des situations particulières

- a. Connaître les principales caractéristiques et besoins rattachés aux grandes phases du développement de l'enfant
- b. Connaître les diverses dimensions du développement de l'enfant
- c. Connaître les facteurs susceptibles d'influencer positivement et négativement le développement de l'enfant
- d. Connaître les déterminants de la santé mentale et du bien-être psychosocial selon une approche holistique et systémique
- e. Connaître les facteurs de discrimination et les mesures à mettre en place pour pallier les discriminations
- f. Connaître les profils d'enfants en situation de vulnérabilité et leurs principales caractéristiques (victimes, témoins, en conflit avec la loi et les enfants vivant des situations à risques pour leur développement)
- g. Connaître les différents abus et violences commis sur les enfants (incluant les violences à caractère sexiste)
- h. Connaître les éléments à prendre en compte dans la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant
- i. Connaître les techniques de résolution de conflit et de médiation (niveau individuel)
- j. Connaître les mesures extra-judiciaires et les alternatives à la détention
- k. Connaître les techniques d'animation de groupes et les techniques de conduite d'entrevues familiaux
- l. Connaître les étapes du processus de réadaptation et leurs paramètres
- m. Connaître les techniques de collecte d'informations
- n. Connaître les paramètres de l'enquête sociale et les composantes d'un plan d'intervention

- a. Connaître les secteurs impliqués dans le système de protection des enfants et les services offerts dans chacun des secteurs incluant les autres services sociaux, le réseau communautaire et les services décentralisés
- b. Connaître et comprendre les rôles, et les limites sectorielles ainsi que, les points de convergence et les chevauchements intersectoriels
- c. Connaître les mesures extrajudiciaires et leurs conditions d'application
- d. Connaître les personnes-ressources clés travaillant dans les différents services sectoriels
- e. Connaître les modes opératoires en vigueur et les outils relatifs au processus et modalités d'accompagnement et de référencement d'un enfant
- f. Connaître les spécificités de l'approche intégrée dans l'accompagnement des enfants et sa valeur ajoutée

- a. Comprendre le référentiel légal et normatif, et les politiques nationales applicables à la protection des enfants et à la justice des personnes mineures
- b. Connaître les outils (formulaire) de gestion des cas impliquant un enfant (outils statistiques, plan d'intervention, rapports de suivi, rapport d'évaluation, etc.)
- c. Connaître les systèmes de gestion de données multisectorielles sur la protection de l'enfant
- d. Connaître les modalités d'archivage et de gestion des informations relatives aux enfants accompagnés

- a. Connaître les techniques et stratégies d'intervention et de communication avec les groupes
- b. Connaître le contexte socioculturel, les ressources formelles et informelles, et les leaders communautaires
- c. Connaître les outils de collecte de données et les outils d'évaluation et de diagnostics communautaires
- d. Connaître les techniques de résolution de conflits et de médiation (niveau collectif)
- e. Connaître les actions et techniques de prévention
- f. Connaître les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation
- g. Connaître les techniques de formation
- h. Connaître les indices de vulnérabilité au sein de la famille et de la communauté
- i. Connaître les structures-clés de la société civile et les leaders communautaires



<b>COMPÉTENCE 1</b> <i>Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant</i>	<b>COMPÉTENCE 2</b> <i>Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques</i>	<b>COMPÉTENCE 3</b> <i>Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant</i>
--	--	---

## SAVOIR-FAIRE

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Expliquer et mettre en pratique les quatre principes directeurs de la CDE et les droits de l'enfant</li> <li>b. Expliquer et communiquer sur les implications du respect des droits de l'enfant</li> <li>c. Expliquer et appliquer les prescriptions prévues dans les textes législatifs internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'enfant et la justice des personnes mineures</li> <li>d. Participer à de la formation continue et au recyclage de ses connaissances sur les droits de l'enfant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Expliquer l'éthique et les règles déontologiques applicables au travail social</li> <li>b. Expliquer les notions dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité</li> <li>c. Comprendre et adopter un comportement et des attitudes éthiques et respectueuses des règles déontologiques notamment le respect de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité pour tous les enfants</li> <li>d. Comprendre pourquoi et rendre compte des actions posées à l'égard des enfants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Utiliser efficacement les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec des enfants</li> <li>b. Prendre en compte le contexte familial et socioculturel de l'enfant dans la communication</li> <li>c. Créer une relation et un climat de confiance avec l'enfant</li> <li>d. Adopter un comportement et des attitudes adaptés aux caractéristiques de l'enfant</li> <li>e. Identifier et utiliser les mesures d'accommodements nécessaires aux particularités de l'enfant</li> </ul> |
|--|---|--|

## SAVOIR-ÊTRE

QUALITÉS ET APTITUDES		HABILETÉS
a. Motivation	k. Impartialité	a. Discernement
b. Assurance (Assertivité)	l. Flexibilité	b. Capacité à prendre des décisions
c. Disponibilité	m. Créativité	c. Capacité d'adaptation
d. Rigueur	n. Curiosité	d. Sens de l'analyse
e. Pragmatisme	o. Professionnalisme	e. Empathie
f. Ouverture d'esprit	p. Discrétion	f. Grande capacité d'écoute
g. Respect d'autrui	q. Humilité	g. Sens de la diplomatie
h. Intégrité et transparence	r. Perspicacité	h. Patience
i. Engagement		i. Habiletés relationnelles et communicationnelles
j. Introspection		j. Sens de l'observation
		k. Sens de l'initiative
		l. Travail d'équipe

<b>COMPÉTENCE 4</b> <i>Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant</i>	<b>COMPÉTENCE 5</b> <i>Collaborer avec les autres acteurs et coordonner les interventions</i>	<b>COMPÉTENCE 6</b> <i>Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social</i>	<b>COMPÉTENCE 7</b> <i>Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés</i>
--	--	--	---

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Utiliser adéquatement les concepts et connaissances apprises sur les différents profils et sur le développement de l'enfant</li> <li>b. Identifier et appliquer adéquatement les techniques et stratégies d'intervention centrées sur l'enfant, respectueuses de son intérêt supérieur et adaptées à son niveau de développement, à ses besoins, à sa situation et à ses sexospécificités</li> <li>c. Créer un environnement sensible et adapté à l'enfant</li> <li>d. Utiliser efficacement les techniques de résolution des conflits et de médiation (niveau individuel)</li> <li>e. Appliquer adéquatement les mesures extra-judiciaires et les alternatives à la détention</li> <li>f. Utiliser adéquatement les techniques d'animation de groupes</li> <li>g. Comprendre les caractéristiques des étapes du processus de réadaptation et prendre ces étapes en compte dans le plan d'intervention</li> <li>h. Comprendre le contenu et la finalité de l'enquête sociale</li> <li>i. Réaliser des enquêtes sociales pertinentes et respectueuses des droits de l'enfant</li> <li>j. Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pertinents</li> <li>k. Travailler efficacement avec la famille de l'enfant toutes les fois où cela est possible en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Prendre en compte, dans la pratique, des rôles et attributions respectives des secteurs impliqués dans le système de protection des enfants, des services offerts par chacun des secteurs et des limites inhérentes à chaque secteur</li> <li>b. Utiliser un répertoire actualisé des personnes-ressources et des services disponibles au niveau local, régional et national.</li> <li>c. Concevoir, développer et utiliser efficacement une cartographie des acteurs du système de protection, des personnes-ressources et des services disponibles</li> <li>d. Travailler en collaboration avec les personnes-ressources clés des différents services sectoriels</li> <li>e. Expliquer, appliquer et faire la promotion des modes opératoires en vigueur et les outils relatifs au processus et modalités d'accompagnement et de référencement</li> <li>f. Faire la promotion de l'importance du rôle des intervenants sociaux et des intervenantes sociales au sein du système de protection</li> <li>g. Comprendre la valeur ajoutée et utiliser l'approche intégrée dans l'accompagnement des enfants</li> <li>h. Utiliser adéquatement les systèmes de gestion de données multisectorielles sur la protection de l'enfant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Créer, au besoin, des outils de gestion de cas pertinents</li> <li>b. Utiliser adéquatement les outils de gestion de cas (outils statistiques, plan d'intervention, rapports de suivi, rapport d'évaluation, rapports d'activités, etc.)</li> <li>c. Gérer les informations et archiver les dossiers relatifs au cas impliquant un enfant dans le respect des droits de l'enfant</li> <li>d. Utiliser adéquatement et conformément aux droits des enfants les accessoires et équipements lors des interventions impliquant un enfant</li> <li>e. Utiliser adéquatement les documents normatifs sur la protection et les droits des enfants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Appliquer les techniques et stratégies d'intervention et de communication au sein des groupes</li> <li>b. Adapter les interventions au contexte socioculturel de l'enfant</li> <li>c. Influencer et travailler efficacement avec les leaders communautaires</li> <li>d. Utiliser efficacement les outils de collecte de données et les outils d'évaluation et de diagnostic communautaires</li> <li>e. Utiliser efficacement les techniques de résolution de conflits de médiation (niveau collectif)</li> <li>f. Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de prévention pertinentes et efficaces</li> <li>g. Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation pertinentes et efficaces</li> <li>h. Utiliser adéquatement les techniques de formation</li> <li>i. Détecter les situations de vulnérabilité au sein des familles et des communautés affectant ou susceptible d'affecter les enfants</li> <li>j. Proposer et mettre en œuvre des stratégies de protection efficace impliquant les familles et les communautés</li> <li>k. Intervenir efficacement avec les groupes et les communautés pour le bien-être et une meilleure protection de l'enfant et des enfants</li> </ul> |
|--|--|---|--|

Voici les six compétences-clés permettant d'adapter la pratique des procureures et procureurs et des juges aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

#### COMPÉTENCE 1

**Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant**

#### COMPÉTENCE 2

**Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte**

#### COMPÉTENCE 3

**Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant**

#### COMPÉTENCE 4

**Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant**

#### COMPÉTENCE 5

**Optimiser la collaboration avec les acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants**

#### COMPÉTENCE 6

**Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant**

# LES COMPÉTENCES- CLÉS DES PROCUREURES, PROCUREURS ET DES JUGES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT



## SAVOIR

### SAVOIRS TRANSVERSAUX

- Connaître les différentes étapes du développement de l'enfant ainsi que ses besoins
- Connaître la typologie des violences et l'impact de ces violences sur les filles et les garçons

COMPÉTENCE 1 <i>Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant</i>	COMPÉTENCE 2 <i>Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte</i>	COMPÉTENCE 3 <i>Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Connaître les techniques de communication (langage verbal et non verbal) efficaces et adaptées aux enfants</li> <li>b. Connaître les techniques d'écoute active</li> <li>c. Connaître les garanties procédurales relatives à l'audition d'un enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Connaître les procédures judiciaires nationales existantes relatives à l'enfant ainsi que les normes et principes internationaux</li> <li>b. Connaître les règles relatives à la police de l'audience appliquées à l'enfant</li> <li>c. Connaître les mesures prises pour prévenir les violations des droits de l'enfant</li> <li>d. Connaître les mesures alternatives aux poursuites pénales et à la détention</li> <li>e. Connaître les garanties procédurales applicables à la procédure impliquant l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Connaître les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant et à la justice pour enfant</li> <li>b. Connaître la jurisprudence nationale, régionale et internationale en matière de droits de l'enfant</li> <li>c. Connaître le cadre institutionnel de justice pour enfants dans le système de protection</li> <li>d. Comprendre les notions d'intérêt supérieur de l'enfant et de participation de l'enfant aux décisions le concernant</li> <li>e. Connaître les mesures alternatives disponibles</li> </ul>
COMPÉTENCE 4 <i>Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant</i>	COMPÉTENCE 5 <i>Optimiser la collaboration avec les acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants</i>	COMPÉTENCE 6 <i>Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Connaître les lois et normes internationales relatives aux droits de l'enfant</li> <li>b. Connaître les difficultés de mise en pratique des droits de l'enfant dans son contexte spécifique (pays, culture...)</li> <li>c. Connaître les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et leur application concrète dans la pratique judiciaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Connaître tous les acteurs des systèmes de justice et de protection de l'enfant formels et informels</li> <li>b. Connaître leurs mandats, rôles, attributions, ainsi que leur degré d'implication dans les systèmes de justice et de protection de l'enfant</li> <li>c. Connaître son propre champ de compétences et les limites de ses fonctions</li> <li>d. Connaître l'approche multisectorielle intégrée, son degré d'application dans les systèmes de protection et de justice pour enfants, et les différents modes opératoires et outils qu'elle offre</li> <li>e. Connaître les mécanismes de collaboration (ententes, protocoles, procédures...) entre acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Comprendre les valeurs éthiques liées à l'exercice des différentes professions liées à la protection de l'enfance</li> <li>b. Comprendre les règles déontologiques liées à l'exercice de la profession de magistrat spécialisé pour les enfants</li> <li>c. Connaître les sanctions applicables en cas de non-respect de l'éthique et la déontologie</li> </ul>



**COMPÉTENCE 1**

Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant

**COMPÉTENCE 2**

Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte

**COMPÉTENCE 3**

Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant

**COMPÉTENCE 4**

Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant

**COMPÉTENCE 5**

Optimiser la collaboration avec les acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants

**COMPÉTENCE 6**

Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant

# SAVOIR-FAIRE

**SAVOIR-FAIRE TRANSVERSAUX**

- Prendre le temps de s'assurer que tous ces actrices et acteurs ont bien compris

- Savoir transmettre et expliquer des informations importantes de façon simple et adaptée à l'enfant, à sa famille et aux autres actrices et acteurs formels et informels : notamment les droits de l'enfant, la procédure judiciaire, le rôle des magistrats, le sens des décisions et les mesures prises

- a. Savoir utiliser des techniques d'écoute et de communication efficaces et adaptées à l'enfant ou à la famille
- b. Savoir adapter la conduite d'une audition ou d'un entretien lorsqu'il s'agit d'un enfant
- c. Savoir fixer le cadre adéquat pour favoriser le dialogue avec l'enfant et la famille
- d. Savoir créer un cadre protecteur et recevoir l'enfant et sa famille ou tuteurs dans un environnement institutionnel adapté
- e. Savoir adapter le mode d'écoute et de communication aux circonstances de l'enfant et à son niveau de développement
- f. Savoir tenir compte de l'environnement et du contexte dans lequel évolue l'enfant

- a. Savoir comment identifier la situation particulière de chaque enfant et favoriser la mise en place de mesures et de procédures adaptées
- b. Identifier et savoir utiliser les différents services en charge de l'évaluation (enquête sociale) et de la prestation de services (médecin, etc...)
- c. Favoriser une participation significative et respectueuse de l'enfant dans chacune des étapes de la procédure

- a. Savoir interpréter et appliquer la jurisprudence et les différents instruments juridiques
- b. Savoir appréhender les droits de l'enfant dans leur dimension interdisciplinaire et holistique
- c. Savoir déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant et le mettre en pratique de façon adaptée en conciliant et interprétant les lois
- d. Être capable d'innover
- e. Prendre des décisions motivées en interprétant les textes nationaux régionaux et internationaux relatifs à l'enfant
- f. Savoir actualiser ses connaissances (réforme législative, adoption de nouveaux instruments internationaux, jurisprudence, etc...)

- a. Veiller à garantir les règles procédurales dans le respect des droits de l'enfant (huis clos, vidéo, assistance juridique, participation...)
- b. Savoir adapter les mesures prises dans ce sens en tenant compte du contexte spécifique de l'enfant et de ses besoins
- c. Savoir travailler en réseau et prendre des initiatives auprès des acteurs et ressources disponibles pour la réalisation des droits de l'enfant dans le système de justice et de protection
- d. Savoir comment favoriser une participation significative et respectueuse de l'enfant dans chacune des étapes de la procédure
- e. Savoir appliquer les principes directeurs des droits de l'enfant à toutes les étapes de la procédure (survie et développement, participation, non-discrimination, intérêt supérieur)
- f. Savoir réévaluer la situation de l'enfant ainsi que les décisions prises

- a. Être capable d'identifier les acteurs et structures-clés des systèmes de justice et de protection de l'enfant
- b. Être capable de communiquer et d'interagir avec les différents acteurs des systèmes de justice et de protection de l'enfant
- c. Jouer pleinement son rôle dans l'opérationnalisation des procédures et approches intégrées concernant le parcours de l'enfant tout au long du processus judiciaire ou extra-judiciaire
- d. Établir et maintenir des liens avec l'ensemble des acteurs pour créer un cadre favorable et durable de collaboration
- e. Faciliter la concertation des services et mécanismes
- f. Proposer des solutions innovantes et adaptées à la situation de chaque enfant

- a. Intégrer et appliquer les principes et normes d'éthique ou de déontologie judiciaires appliquées à l'enfant, en tenant compte des normes internationales pertinentes
- b. Intégrer, apprécier et prendre en compte la participation de l'enfant
- c. Traiter avec professionnalisme et diligence les affaires impliquant un enfant
- d. Savoir comment partager de manière appropriée les informations concernant l'enfant et veiller au respect de sa vie privée
- e. Savoir comment agir face à un manquement déontologique dans les cas impliquant un enfant

# SAVOIR-ÊTRE

**SAVOIR-ÊTRE TRANSVERSAUX**

- Faire preuve de patience
- Faire preuve d'empathie

- Être respectueux d'autrui
- Faire preuve d'ouverture d'esprit

- Faire preuve de flexibilité et de capacité d'adaptation

- Faire preuve d'humilité
- Démontrer sa créativité

- a. Se mettre en position d'écoute bienveillante de l'enfant
- b. Rester attentif à l'enfant
- c. Maîtriser ses émotions
- d. Être capable de se départir de ses préjugés
- e. Faire preuve d'auto-critique

- a. Faire preuve de curiosité
- b. Avoir la capacité d'adaptation (aux situations et circonstances)
- c. Être à l'écoute des bonnes pratiques et apprendre de ses propres expériences

- a. Être sensible à la cause de l'enfant
- b. Faire preuve de curiosité
- c. Faire preuve de rigueur et de persévérance
- d. Avoir la capacité d'analyse et de synthèse

- a. Avoir l'engagement et la conviction de sa responsabilité dans le système de protection de l'enfant
- b. Être réactif et vigilant

- a. Avoir le sens de la communication et du relationnel
- b. Avoir l'esprit d'équipe
- c. Faire preuve de discernement
- d. Se montrer disponible
- e. Avoir la capacité de coordonner et prendre le leadership lorsque nécessaire

- a. Faire preuve de rigueur
- b. Faire preuve d'authenticité
- c. Faire preuve d'intégrité, d'impartialité et d'indépendance
- d. Démontrer son engagement

Voici les huit compétences-clés permettant d'adapter la pratique du personnel travaillant auprès des enfants privés de liberté. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

#### COMPÉTENCE 1

Connaître et appliquer les textes nationaux et internationaux relatifs à la privation de liberté chez les enfants

#### COMPÉTENCE 2

Savoir individualiser l'intervention selon les droits et la trajectoire de chaque enfant privé de liberté

#### COMPÉTENCE 3

Créer un environnement qui favorise une communication et des interactions efficaces avec l'enfant

#### COMPÉTENCE 4

Protéger et sécuriser l'enfant privé de liberté et prévenir les risques de préjudices

#### COMPÉTENCE 5

Adapter à l'enfant privé de liberté les outils, les procédures et les systèmes propres à la privation de liberté

#### COMPÉTENCE 6

Favoriser et faciliter la réinsertion, la réintégration et la réhabilitation de l'enfant dans chaque intervention

#### COMPÉTENCE 7

Collaborer avec tous les acteurs formels et informels, institutionnels, familiaux et communautaires afin de coordonner efficacement les interventions

#### COMPÉTENCE 8

Connaître et respecter l'éthique et les règles de déontologie relatives au personnel en contact avec un enfant privé de liberté

# LES COMPÉTENCES- CLÉS DU PERSONNEL TRAVAILLANT AUPRÈS DES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ



## RAPPEL !

### LES FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE CONTEXTE DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ DES ENFANTS

- La privation de liberté ne devrait jamais être une mesure systématique, et elle est à proscrire dans plusieurs contextes, notamment dans les situations de migration
- En matière de justice pour enfants, la privation de liberté ne doit être utilisée qu'en **dernier recours et pour la durée la plus courte possible**, selon l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Chaque acteur appelé à agir auprès d'un enfant privé de liberté doit le considérer comme un **sujet de droit** à part entière
- La capacité du personnel à **veiller à la protection de l'enfant** peut être compromise si la privation de liberté est sans fondement et opérée selon des modalités excessives
- L'**absence de personnel spécialisé et de services adaptés** aux enfants dans les structures de privation de liberté est un frein à la capacité d'agir dans l'intérêt supérieur de chaque enfant et de favoriser sa réintégration
- Quel que soit le contexte qui a mené un enfant à être privé de liberté, il est central de **ne jamais oublier sa qualité d'enfant** et l'importance de le traiter en conformité avec ses droits et les **protections spéciales** dont il doit bénéficier
- Dans le tableau des compétences, à chaque fois que la privation de liberté est évoquée, cela fait référence à l'**ensemble des contextes où elle est possible, qu'ils soient reliés à l'administration de la justice, l'institutionnalisation, la migration ou les conflits / violences armés.**



© 123RF - Katarzyna Bielawicz

<b>COMPÉTENCE 1</b> <i>Connaître et appliquer les textes nationaux et internationaux relatifs à la privation de liberté chez les enfants</i>	<b>COMPÉTENCE 2</b> <i>Savoir individualiser l'intervention selon les droits et la trajectoire de chaque enfant privé de liberté</i>	<b>COMPÉTENCE 3</b> <i>Créer un environnement qui favorise une communication et des interactions efficaces avec l'enfant</i>	<b>COMPÉTENCE 4</b> <i>Protéger et sécuriser l'enfant privé de liberté et prévenir les risques de préjudices</i>
---	---	---	---

<b>COMPÉTENCE 5</b> <i>Adapter à l'enfant privé de liberté les outils, les procédures et les systèmes propres à la privation de liberté</i>	<b>COMPÉTENCE 6</b> <i>Favoriser et faciliter la réinsertion, la réintégration et la réhabilitation de l'enfant dans chaque intervention</i>	<b>COMPÉTENCE 7</b> <i>Collaborer avec tous les acteurs formels et informels, institutionnels, familiaux et communautaires afin de coordonner efficacement les interventions</i>	<b>COMPÉTENCE 8</b> <i>Connaître et respecter l'éthique et les règles de déontologie relatives au personnel en contact avec un enfant privé de liberté</i>
--	---	---	---

# SAVOIR

## SAVOIRS TRANSVERSAUX

- Connaître le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Connaître la notion de participation de l'enfant (effective et véritable)
- Comprendre les phases de développement et les comportements des enfants (en particulier des adolescentes et des adolescents) et les processus de développement cognitif
- Être familier avec les types, la dynamique et la nature des violences dont les enfants sont victimes et leurs effets en termes de traumatismes

- Connaître et comprendre les différents comportements des enfants privés de liberté (effet des traumatismes ayant mené à la privation de liberté et dus à la privation de liberté)
- Bien connaître les facteurs de risque menant un enfant en conflit avec la loi ou à la récidive ainsi que les voies de réadaptation et de réinsertion
- Comprendre les risques à court, moyen et long terme pour les enfants privés de liberté et les effets de cette expérience sur leur santé et leur développement
- Connaître les spécificités liées au genre, puisque chaque enfant ne vit pas les mêmes expériences ni la même trajectoire ; il faut connaître ces spécificités pour mieux l'accompagner

- a. Connaître les principes et les normes en matière de privation de liberté
- b. Connaître les cadres légaux et institutionnels (aux niveaux local, national, régional et international) de promotion et de protection des droits de l'enfant
- c. Connaître les conséquences de la privation de liberté pour les enfants et les modalités permettant d'atténuer ces préjudices
- d. Connaître les normes et lois applicables à la privation de liberté des enfants lors de situations d'urgence, de pandémies et de crises humanitaires

- a. Comprendre les préjudices inhérents à la privation de liberté sur la santé mentale
- b. Comprendre l'importance des évaluations des antécédents, des évaluations des risques et de la vulnérabilité, des plans de déjudiciarisation et d'intervention pour chaque enfant
- c. Connaître les différents comportements évocateurs de troubles psychologiques ou psychiatriques et les stratégies d'intervention à adopter avec l'enfant privé de liberté
- d. Comprendre l'importance, pour les enfants privés de liberté, de maintenir le contact avec leur famille et leur communauté
- e. Connaître les relations entre l'enfant et les acteurs de son milieu
- f. Connaître et comprendre la trajectoire de chaque enfant
- g. Connaître les stratégies et mesures qui peuvent prévenir et combattre la violence à caractère sexuel ou sexiste à l'encontre des enfants privés de liberté
- h. Situer le rôle de chaque personne impliquée dans l'élaboration d'un plan d'intervention individualisé selon la trajectoire de l'enfant

- a. Connaître les techniques de communication (verbales et non verbales) efficaces et adaptées aux enfants
- b. Connaître des techniques d'écoute active
- c. Connaître les stratégies de communication appropriées à la situation de l'enfant privé de liberté
- d. Connaître les principes favorisant la participation de l'enfant dans un contexte de privation de liberté

- a. Comprendre les responsabilités des institutions dans la prise en charge d'enfants privés de liberté
- b. Connaître les modèles de discrimination à l'égard des enfants (fondés sur la race, l'ethnie, le sexe, le genre, la langue, etc.), leurs effets ainsi que les concepts de prévention et d'atténuation
- c. Connaître les principes de diversité et d'inclusion
- d. Connaître les caractéristiques de l'enfant victime, témoin, en contact ou en conflit avec la loi ou institutionnalisés
- e. Connaître les valeurs et principes inhérents à la protection des droits de l'enfant (notions de dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité)
- f. Reconnaître les signaux de détresse, de maltraitance ou d'exploitation chez un enfant (y compris les risques/signes de violence, d'intimidation, d'automutilation ou de suicide)
- g. Connaître des pratiques de discipline positive et des méthodes de résolution de conflit ou de médiation
- h. Connaître les mécanismes de surveillance, de signalement, de plainte et d'enquête des cas potentiels ou avérés d'abus dans le cadre de la privation de liberté

- a. Connaître les procédures, les bases de données, la documentation, les mécanismes de référencement, les protocoles et les outils en vigueur ainsi que les mesures permettant de les adapter aux actions auprès d'un enfant privé de liberté
- b. Connaître le processus de signalement et de traitement des cas potentiels, présumés ou avérés de violence, d'abus, de négligence ou d'exploitation
- c. Connaître les manifestations de harcèlement, de violence et de discrimination à l'égard des enfants, notamment dans leurs dimensions sexospécifiques
- d. Connaître les procédures d'évaluation de la sécurité et de sûreté
- e. Connaître les mesures à prendre dans les cas présumés de violence et assister l'enfant dans sa démarche
- f. Connaître les mécanismes, outils et procédures touchant les enfants lors de situations d'urgence, de pandémies et de crises humanitaires

- a. Comprendre l'importance de la participation significative et respectueuse des enfants à toutes les étapes de leur privation de liberté
- b. Connaître les stratégies en matière de réinsertion, de réintégration et de réhabilitation (incluant la préparation et le suivi)
- c. Connaître les activités socioéducatives adaptées aux enfants privés de liberté
- d. Connaître l'importance et les composantes d'un projet de vie pour un enfant privé de liberté
- e. Maîtriser l'importance du maintien des liens familiaux et sociaux, notamment pour sécuriser l'enfant et préparer le retour de l'enfant dans son milieu
- f. Connaître les services et partenaires externes qui peuvent jouer un rôle dans la réhabilitation et la réintégration

- a. Connaître les différents acteurs formels et non formels des systèmes de protection de l'enfant ayant un rôle à jouer dans la trajectoire de chaque enfant, ainsi que leurs mandats, rôles et responsabilités
- b. Connaître, au niveau interne, l'approche multidisciplinaire, ses différents modes opératoires et outils, y compris les mécanismes de référencement, de communication et de coordination
- c. Connaître et maîtriser les mécanismes de collaboration des différents acteurs externes qui interviennent dans la protection des enfants, y compris le type de collaboration selon le profil de l'enfant (enfant en danger, en contact avec la loi, en migration, associé à un groupe ou à une force armée, etc.)
- d. Connaître des techniques de communication avec les acteurs du milieu de l'enfant
- e. Connaître les acteurs humanitaires ainsi que les espaces de coordination propres aux situations d'urgence, de pandémie et de crise humanitaire

- a. Comprendre les principes éthiques liés aux différents groupes professionnels en contact avec des enfants privés de liberté, quel que soit le motif de privation de liberté
- b. Connaître les devoirs et les responsabilités reliés à la conduite professionnelle
- c. Comprendre les enjeux liés à la protection de l'identité et à la stigmatisation
- d. Connaître la définition de l'éthique et du code de déontologie régissant les interactions avec les enfants privés de liberté
- e. Connaître les règles de confidentialité
- f. Connaître des sources d'information et des programmes de formation continue associés à sa profession
- g. Connaître les ressources internes ou externes à l'organisation en termes de référencement et de partage d'informations
- h. Comprendre les biais et dérives des intervenantes et des intervenants selon leur vision et l'institution représentée

<b>COMPÉTENCE 1</b> <i>Connaître et appliquer les textes nationaux et internationaux relatifs à la privation de liberté chez les enfants</i>	<b>COMPÉTENCE 2</b> <i>Savoir individualiser l'intervention selon les droits et la trajectoire de chaque enfant privé de liberté</i>	<b>COMPÉTENCE 3</b> <i>Créer un environnement qui favorise une communication et des interactions efficaces avec l'enfant</i>	<b>COMPÉTENCE 4</b> <i>Protéger et sécuriser l'enfant privé de liberté et prévenir les risques de préjudices</i>
---	---	---	---

<b>COMPÉTENCE 5</b> <i>Adapter à l'enfant privé de liberté les outils, les procédures et les systèmes propres à la privation de liberté</i>	<b>COMPÉTENCE 6</b> <i>Favoriser et faciliter la réinsertion, la réintégration et la réhabilitation de l'enfant dans chaque intervention</i>	<b>COMPÉTENCE 7</b> <i>Collaborer avec tous les acteurs formels et informels, institutionnels, familiaux et communautaires afin de coordonner efficacement les interventions</i>	<b>COMPÉTENCE 8</b> <i>Connaître et respecter l'éthique et les règles de déontologie relatives au personnel en contact avec un enfant privé de liberté</i>
--	---	---	---

# SAVOIR-FAIRE

## SAVOIR-FAIRE TRANSVERSAUX

- Être capable d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant
- Savoir expliquer et mettre en pratique les quatre principes directeurs de la CDE et les droits de l'enfant
- Savoir favoriser et prendre en compte une participation significative et respectueuse de l'enfant

- Savoir favoriser le développement intégral de l'enfant : physique, mental, spirituel, moral, psychologique et social
- Savoir expliquer et appliquer les notions de dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité
- Savoir adapter son intervention en fonction des spécificités liées au genre de l'enfant

- a. Prendre des décisions raisonnées et constructives en interprétant les lois, normes et réglementations nationales, régionales et internationales relatives à la privation de liberté des enfants dans l'intérêt supérieur de l'enfant
- b. Savoir interpréter et appliquer concrètement les cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'enfant dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités spécifiques
- c. Être en mesure d'adapter l'application des lois et des normes en matière de privation de liberté des enfants lors de situations d'urgence, de pandémies et de crises humanitaires

- a. Être capable de concilier les exigences de sécurité avec les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant
- b. Savoir comment comprendre l'expérience de l'enfant antérieure à la privation de sa liberté et comment adapter sa pratique en conséquence
- c. Savoir comment distinguer la situation spécifique de chaque enfant et comment adapter les mesures et procédures en conséquence
- d. Être capable de détecter les risques de préjudices inhérents à la privation de liberté, de les prévenir et d'agir en conséquence
- e. Savoir évaluer et réévaluer la situation de l'enfant ainsi que les décisions prises
- f. Être en mesure de valider l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant et d'adapter sa pratique en conséquence
- g. Savoir prendre du recul par rapport à sa pratique et remettre en question les pratiques systématiques qui ne sont pas dans l'intérêt supérieur de chaque enfant
- h. Choisir l'intervention la mieux adaptée et la mettre en œuvre



- a. Être capable de créer et de maintenir un lien de confiance avec un enfant
- b. Être capable de communiquer avec l'enfant d'une manière qu'il puisse comprendre afin de le tenir informé de sa situation et de ses droits
- c. Faciliter les contacts entre l'enfant privé de liberté et sa famille et sa communauté
- d. Faire participer l'enfant activement à son plan d'intervention
- e. Savoir adapter la conduite d'une audition ou d'un entretien lorsqu'il s'agit d'un enfant
- f. Savoir utiliser des techniques d'écoute et de communication appropriées à la situation de l'enfant, à son contexte familial et socioculturel ainsi qu'à son niveau de développement
- g. Savoir impliquer les enfants dans la prise de décision et prendre en compte leur voix de la même façon qu'avec les adultes

- a. Respecter les politiques ou les pratiques en matière de sûreté et de sécurité, conformément à l'obligation de garantir la sécurité de l'enfant et de le protéger contre toutes les formes de violence
- b. Expliquer les implications du respect des droits de l'enfant à ses pairs
- c. Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation pertinentes et efficaces
- d. Savoir comment partager de manière appropriée les informations concernant l'enfant et veiller au respect de sa vie privée
- e. Savoir mettre en place des pratiques de discipline positive et éducative et des méthodes de résolution de conflit ou de médiation
- f. Agir selon les caractéristiques de l'enfant victime, témoin, en contact, en conflit avec la loi ou institutionnalisé, notamment pour éviter une victimisation secondaire
- g. Agir selon les principes d'inclusion et de diversité



- a. Savoir comment adapter les outils, procédures, mécanismes de référencement et protocoles à chaque cas d'enfant privé de liberté
- b. Utiliser efficacement les instruments de collecte de données (ventilées selon l'âge et le genre) et d'évaluation
- c. Savoir comment adapter les modalités de la privation de liberté aux enfants en tenant compte de leurs droits et besoins spécifiques
- d. Mettre en place des mesures de gestion et de prévention des risques d'abus, de harcèlement et de violences basées sur le genre et sur l'orientation sexuelle
- e. Savoir identifier les besoins particuliers des enfants qui nécessitent un traitement ou un soutien particulier (ex. : enfants affectés par le VIH/sida, des infections sexuellement transmissibles, un handicap, un problème de toxicomanie, la discrimination, etc.)
- f. Respecter les mécanismes de surveillance, de signalement, de plainte et d'enquête pour les cas potentiels ou avérés d'abus dans le cadre de la privation de liberté

- a. Solliciter la participation significative de l'enfant à toutes les étapes de la privation de liberté ainsi que pour le retour dans leur communauté
- b. Comprendre les caractéristiques des étapes du processus de réadaptation et prendre ces étapes en compte dans le plan d'intervention
- c. Appliquer les mesures de réinsertion, de réintégration et de réhabilitation dans le plan d'intervention
- d. Organiser des activités socioéducatives et socioculturelles au profit de l'enfant
- e. Être capable de mettre en œuvre le projet de vie de l'enfant et faciliter sa réinsertion sociale
- f. Favoriser le maintien ou le développement des liens familiaux et sociaux pendant la privation de liberté
- g. Référer l'enfant, collaborer avec les services et partenaires externes qui peuvent jouer un rôle dans la réhabilitation et la réintégration et les inclure le plus tôt possible pendant la privation de liberté



- a. Utiliser un répertoire actualisé des ressources des divers secteurs et des services disponibles au niveau local, régional et national, en incluant le réseau de l'enfant
- b. Référer les situations particulières à des collègues dûment qualifiés et savoir reconnaître les limites de son rôle et de ses compétences
- c. Communiquer et collaborer efficacement en réseau avec tous les acteurs formels et non formels, institutionnels, familiaux et communautaires
- d. Collaborer en équipe multisectorielle avec les intervenantes et les intervenants pour l'atteinte d'un objectif commun
- e. Collaborer avec les différents acteurs externes qui interviennent dans la protection des enfants, et adapter le type de collaboration selon le profil de l'enfant (enfant en danger, en contact avec la loi, en migration, associé à un groupe armé ou à une force armée, etc.)
- f. Collaborer étroitement, communiquer et maintenir un lien avec la famille et la communauté de l'enfant

- a. Être capable d'appliquer les principes adaptés aux enfants, les normes éthiques et les règles de conduite professionnelle qui interdisent la violence à l'encontre de l'enfant
- b. Savoir comment traiter/résoudre les problèmes de violence, d'exploitation et de maltraitance de l'enfant en détention
- c. Être en mesure d'appliquer et de faire appliquer les règles éthiques et déontologiques pertinentes
- d. Savoir comment agir face à un manquement déontologique dans les cas impliquant un enfant et encourager l'enfant à utiliser les recours
- e. Savoir reconnaître et dénoncer les lacunes de sa propre institution, notamment dans l'adaptation des services offerts aux filles

- i. Savoir identifier et référer adéquatement à une personne-ressource les indices de difficultés en matière de santé mentale
- j. Situer son rôle dans l'élaboration d'un plan d'intervention individualisé selon la trajectoire de l'enfant et sa mise en place

- g. Savoir informer, appuyer et protéger un enfant qui veut signaler un abus ou un risque d'abus pendant sa privation de liberté
- h. Intervenir pour faire en sorte que les actes de violence commis à l'encontre d'enfants fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites diligentes, indépendantes et efficaces
- i. Être en mesure d'adapter l'usage des mécanismes, outils et procédures touchant les enfants lors de situations d'urgence, de pandémies et de crises humanitaires

- g. Prendre des mesures pour planifier et accompagner la sortie de la privation de liberté en collaboration avec les ressources du milieu
- h. Savoir comment communiquer et coordonner efficacement les actions avec les acteurs humanitaires et comment contribuer efficacement aux espaces de coordination propres aux situations d'urgence, de pandémie et de crise humanitaire

<b>COMPÉTENCE 1</b> <i>Connaître et appliquer les textes nationaux et internationaux relatifs à la privation de liberté chez les enfants</i>	<b>COMPÉTENCE 2</b> <i>Savoir individualiser l'intervention selon les droits et la trajectoire de chaque enfant privé de liberté</i>	<b>COMPÉTENCE 3</b> <i>Créer un environnement qui favorise une communication et des interactions efficaces avec l'enfant</i>	<b>COMPÉTENCE 4</b> <i>Protéger et sécuriser l'enfant privé de liberté et prévenir les risques de préjudices</i>	<b>COMPÉTENCE 5</b> <i>Adapter à l'enfant privé de liberté les outils, les procédures et les systèmes propres à la privation de liberté</i>	<b>COMPÉTENCE 6</b> <i>Favoriser et faciliter la réinsertion, la réintégration et la réhabilitation de l'enfant dans chaque intervention</i>	<b>COMPÉTENCE 7</b> <i>Collaborer avec tous les acteurs formels et informels, institutionnels, familiaux et communautaires afin de coordonner efficacement les interventions</i>	<b>COMPÉTENCE 8</b> <i>Connaître et respecter l'éthique et les règles de déontologie relatives au personnel en contact avec un enfant privé de liberté</i>
---	---	---	---	--	---	---	---

## SAVOIR-ÊTRE

### SAVOIR-ÊTRE TRANSVERSAUX

- Témoigner du respect
- Être apte à faire face à l'adversité
- Faire preuve d'intégrité

- Savoir se montrer impartial
- Être engagé
- Avoir une attitude bienveillante
- Croire au potentiel d'adaptation de l'enfant

- Avoir l'esprit d'équipe
- Être capable de se départir de ses préjugés
- Avoir le sens de l'initiative et être proactif

- a. Avoir la volonté d'accorder à l'enfant le bénéfice du doute
- b. Faire preuve de rigueur
- c. Faire preuve de pragmatisme
- d. Avoir un esprit d'analyse et de synthèse

- a. Faire preuve de flexibilité et savoir s'adapter à différentes situations et à différents cas
- b. Vouloir mettre en œuvre les meilleures pratiques
- c. Avoir des capacités de discernement
- d. Manifester un esprit d'initiative et d'ouverture
- e. Prôner la tolérance
- f. Être capable de se remettre en question

- a. Avoir le désir de travailler avec et pour les enfants
- b. Adopter une attitude attentionnée et sensible envers chaque enfant
- c. Adopter une approche bienveillante et accompagnatrice
- d. Avoir le sens de la communication
- e. Maîtriser ses émotions

- a. Respecter les droits de l'enfant
- b. Respecter la présomption d'innocence pour les enfants qui n'ont pas été condamnés
- c. Faire preuve d'objectivité
- d. Faire preuve d'ouverture d'esprit/de tolérance
- e. Être capable de se distancer
- f. Manifester de l'humilité dans la reconnaissance des risques

- a. Faire preuve de créativité
- b. Avoir le sens de l'initiative et être proactif
- c. Faire preuve de flexibilité

- a. Être accueillant, faire preuve de patience, de persévérance, de discipline et de tolérance
- b. Faire preuve de disponibilité

- a. Avoir la volonté de travailler dans une équipe multidisciplinaire et de partager des informations
- b. Préserver une culture de respect mutuel entre les groupes professionnels
- c. Faire preuve de motivation pour maintenir et améliorer ses connaissances et ses compétences
- d. Manifester un esprit d'équipe pour améliorer la prise en charge psychosociale de l'enfant
- e. Faire preuve d'humilité, être capable de se remettre en question
- f. Faire preuve de diplomatie

- a. Faire preuve d'impartialité
- b. Faire preuve de transparence
- c. Faire preuve de professionnalisme
- d. Incarner les valeurs morales reliées à l'éthique et la déontologie
- e. Respecter l'éthique et les règles de déontologie

## ATELIERS AYANT PERMIS L'ÉLABORATION DES COMPÉTENCES-CLÉS

**2009 FORMATION ET PRATIQUES POLICIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT** - Ouagadougou, Burkina Faso

**Délégations provenant de 11 pays :** Bénin, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Mali, Niger République centrafricaine, Tchad et Togo.

**Partenaires :** Organisation internationale de la Francophonie, École nationale de Police du Burkina Faso et Francopol.

**2010 RÉUNION DE TRAVAIL SUR LA FORMATION POLICIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE À L'APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE JUSTICE JUVÉNILE** - Cotonou, Bénin

**Délégations provenant de 10 pays :** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, République du Congo, République centrafricaine, Sénégal et Togo.

**Partenaires :** Organisation internationale de la Francophonie, Francopol, Défense des enfants International, Save the Children et UNICEF Bénin.

**2011 ATELIER D'EXPERTS SUR LA FORMATION DES AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ AUX DROITS DE L'ENFANT EN AFRIQUE FRANCOPHONE** - Dakar, Sénégal

**Délégations provenant de 20 pays :** Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Italie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Pérou, République du Congo, Sénégal, Suède et Togo.

**Partenaires :** Organisation internationale de la Francophonie, Save the Children Suède et UNICEF.

**ATELIER RÉGIONAL DE VALIDATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ** - Niamey, Niger

**Délégations provenant de 15 pays :** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo.

**Partenaires :** Organisation internationale de la Francophonie, Gouvernement du Niger, UNICEF et Save the Children Suède.

**2012 4<sup>e</sup> ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES-CLÉS ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE DES POLICIERS ET GENDARMES EN AFRIQUE, AU MOYEN-ORIENT ET EN HAÏTI** - Lomé, Togo

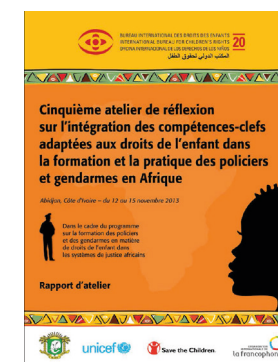
**Délégations provenant de 24 pays :** Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Haïti, Irak, Italie, Jordanie, Kenya, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, territoire Palestinien occupé et Togo.

**Partenaires :** Save the Children, Organisation internationale de la francophonie, UNICEF, République du Togo et WaO-Afrique.

**2013 INITIATIVE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA JUSTICE POUR MINEURS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD, PARTICULIÈREMENT AUX UNITÉS DE POLICE SPÉCIALISÉES POUR LA PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT** - Amman, Jordanie

**Délégations provenant de 9 pays :** Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Territoires palestiniens occupés, Tunisie et Yémen.

**Partenaire :** UNICEF.

**5<sup>e</sup> ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES-CLÉS ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE DES POLICIERS ET GENDARMES EN AFRIQUE** - Abidjan, Côte d'Ivoire

**Délégations provenant de 23 pays :** Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

**Partenaires :** UNICEF, Save the Children, Organisation internationale de la francophonie et République de Côte d'Ivoire.



**2014** **ATELIER RÉGIONAL SUR LES COMPÉTENCES-CLÉS ET LE RENFORCEMENT DES PRATICIENNES ET DES PRATICIENS DU DOMAINE SOCIAL POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE** - Dakar, Sénégal

**Délégations provenant de 7 pays :** Bénin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal.

**Partenaires :** Terre des Hommes, UNICEF et Service Social International (SSI).



**ATELIER DE RÉFLEXION RÉGIONALE SUR LES COMPÉTENCES-CLÉS ET LE RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE HUMAINE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE** - Cotonou, Bénin

**Délégations provenant de 8 pays :** Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

**Partenaires :** Terre des Hommes, UNICEF et Service Social International (SSI).

**2018** **ATELIER D'EXPERTS SUR LES COMPÉTENCES-CLÉS DU PERSONNEL DE JUSTICE**  
- Ouagadougou, Burkina Faso

**Délégations provenant de 18 pays :** Bénin, Burkina Faso, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, France, Kenya, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, Sénégal, Suisse, Togo, Tunisie.

**Partenaires :** Organisation internationale de la Francophonie, Gouvernement du Burkina Faso, Child Helpline International, Défense des enfants, ECPAT France, ECPAT Luxembourg, Francopol, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Terre des Hommes, UNICEF.



**2020** **PROCESSUS CONSULTATIF SUR LES COMPÉTENCES-CLÉS DU PERSONNEL TRAVAILLANT AUPRÈS DES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ**

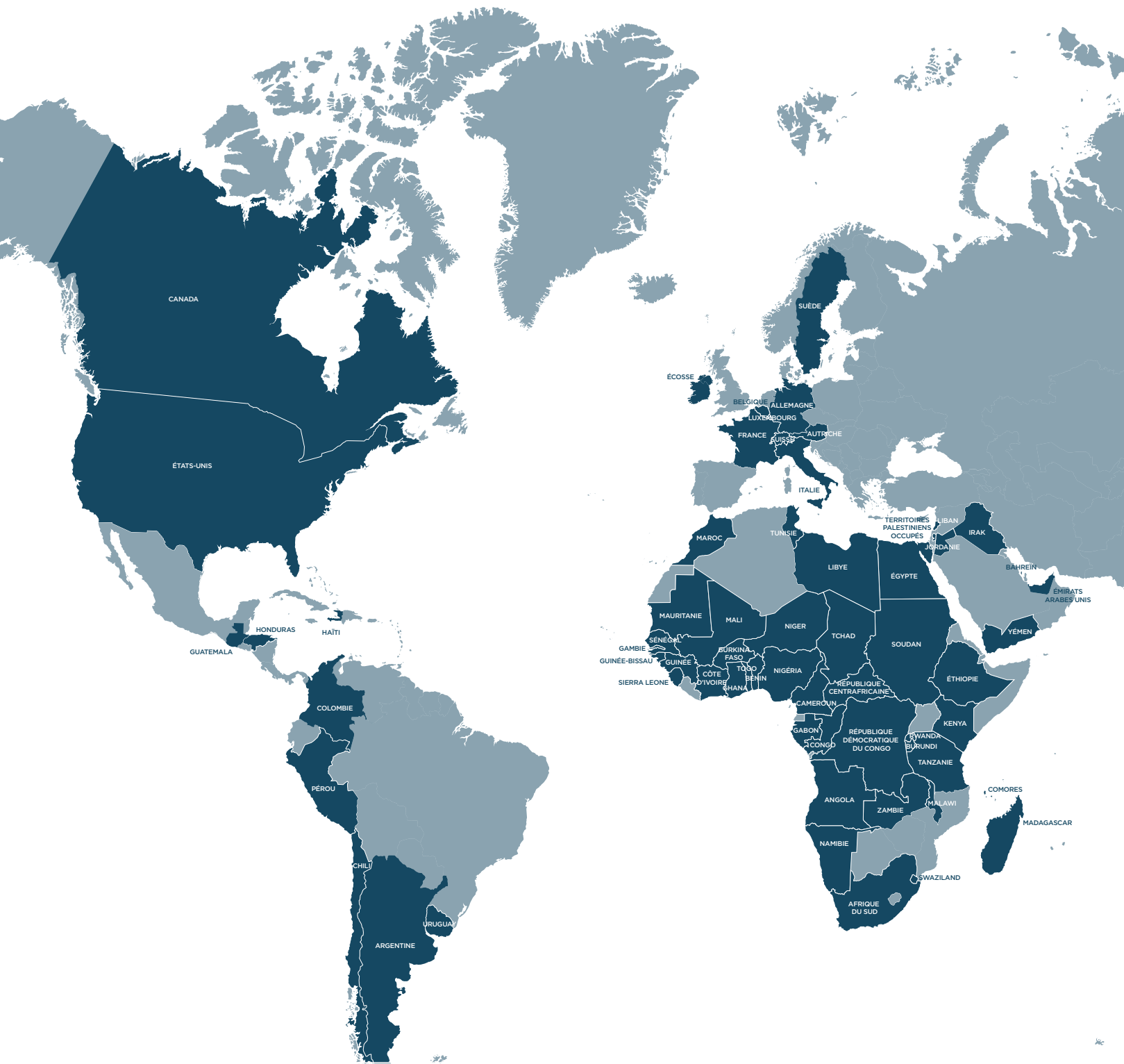
- Atelier régional à Ouagadougou, Burkina Faso
- Consultation internationale en trois langues (français, anglais et espagnol), en ligne

**Représentants de 35 pays :** Allemagne, Argentine, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Écosse, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Éthiopie, France, Guatemala, Guinée, Honduras, Irak, Jordanie, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Uruguay.

**Partenaires :** Organisation internationale de la Francophonie, Campus mondial des droits de l'homme, Défense des Enfants-International, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, UNICEF, Représentante spéciale sur la violence à l'encontre des enfants, le groupe de travail « Justice for Children », Terre des Hommes, Save the Children.



## PAYS IMPLIQUÉS (DÉLÉGATIONS) DANS L'ÉLABORATION DES COMPÉTENCES-CLÉS



Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Écosse, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Éthiopie, France, Gabon, Ghana, Gambie, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Irak, Italie, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigeria, Pérou, Kenya, République du Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Territoires Palestiniens occupés, Togo, Tunisie, Uruguay, Yémen, Zambie

## À PROPOS DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non-gouvernementale agissant pour les droits de l'enfant depuis plus de 25 ans, dans 45 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable,

nous œuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel.

Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles. L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions.

## NOS DOMAINES D'INTERVENTION



## NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

- La prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant
- La non-discrimination
- Le droit à la vie, à la survie et au développement
- Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation





POUR UN MONDE OÙ CHAQUE  
ENFANT JOUIT DE SES DROITS  
EN TOUTE ÉGALITÉ  
ET EN TOUTE CIRCONSTANCE.

ISBN : 978-1-989688-15-1

SUIVEZ-NOUS SUR



[WWW.IBCR.ORG](http://WWW.IBCR.ORG)



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

805, rue Villeray, Montréal (Québec) H2R 1J4  
Tél. +1 514 932 7656 - [info@ibcr.org](mailto:info@ibcr.org)